



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS

Projet de modification du zonage réglementaire

Carte 3/3

Légende

Principe réglementaire

- RI et R2 Zone interaction
- B Zone constructible sous conditions
- BI Zone constructible sans conditions

Type de bâti

- Bâtiments Agricoles
- Habitat

Infrastructure de transport

- Autoroute
- Chemins
- Voies ferrées
- RI Ligne électrique
- Limites communales
- Périmètre de PPRM
- Ancien Périmètre d'exposition aux risques
- 122 N° de parcelle

Réalisation et édition : DDT 73 SSR - Février 2024

Echelle : 1/2.000



SONNAZ

Route de la Grande Côte

Route de la Chapelle

Route de la Fratrière

D991

